REUNION du 26 JANVIER 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le 26 janvier et à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Bernadette Barrière, sous la présidence de Monsieur Bernard LARBRE, maire.

Etaient présents: BOURGUET Sylvain, CANARD Francis, CHATEAU Guillaume, COTSIS Jacques, DUCASTEL Manuella, GANTHEIL Angélique, GRAFFEUIL Patricia, LECARDERONNEL Patricia, LOURENCEAU David, MAGNIER Kévin, MANY Angélique, MAZERM Robin

Était absent : ZAK Jean-Christophe

Adoption du compte rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

M. Sylvain BOURGUET est désigné secrétaire de séance

Signalétiques commerces et sites touristiques

Annule et remplace la délibération 14227102022/8 du 27 octobre 2022

Mme DUCASTEL présente la nouvelle offre de la société Signaux Girod suite aux préconisations du conseil municipal lors de la réunion du 27 octobre dernier pour la mise en place de signalétique des commerces et des sites touristiques de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'offre de la société Signaux Girod à 15 603.97 € HT pour la fourniture de 4 panneaux de signalisation

DECIDE d'inscrire cette opération dans le contrat des aides du conseil départemental 2023-2025 **AUTORISE** M. le maire à signer tous les actes et documents afférents

Convention festival de la Vézère

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Festival de la Vézère propose de donner un concert de l'ensemble « La Chimera » en l'abbatiale d'Aubazine le samedi 29 juillet 2023 à 20h. L'association demande la mise à disposition des équipes techniques, un lieu d'accueil pour les artistes, des tables et des chaises.

Il précise que l'association sollicite également une participation de la commune pour soutenir la diffusion du spectacle à hauteur de 590 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Donne son accord pour le spectacle en date du 29 juillet 2023

Accorde une aide de 590 € au festival de la Vézère

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Festival de la Vézère.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

Organisation des temps scolaires pour la rentrée 2023

Le maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. Le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les intérêts des élèves de la commune d'AUBAZINE, et de l'intérêt tout particulier que présentent la semaine de 4 jours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ÉMET un avis favorable au maintien de la semaine de 4 jours.

Voirie 2023 - Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR et des aides du conseil départemental

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2023 et du conseil départemental au titre de la dotation voirie 2023. La Commune envisage les travaux suivants :

- La voie communale de Route de Roche Bergère pour un montant HT de 10 700.00 €
- La voie communale de Pauliat Bas pour un montant HT de 3 823.50 €
- La voie communale de Puy de Bussard pour un montant HT de 6 462.50 €

Pour un montant total de 20 986 € HT soit 25 183.20 € TTC

Le financement de ces opérations pourrait être assuré comme suit :

Subvention de l'Etat D.E.T.R. 2023 (35 % plafond 100 000 €) 7 345.10 € Subvention du Conseil Départementale (6 000 € par an) 6 000.00 € Restant à la charge de la commune 7 640.90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Fixe la dépense de réalisation à 20 986 € HT soit 25 183.20 € TTC

Vote son financement de la manière suivante :

Subvention de l'Etat D.E.T.R. 2023 (35 % plafond 100 000) 7 345.10 € Subvention du Conseil Départementale (6 000 € par an) 6 000.00 € 7 640.90 €

Sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2023 et du conseil départemental au titre de la dotation voirie 2023

Donne délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à la demande de subvention

S'engage à entretenir convenablement les ouvrages subventionnés.

Convention Eclairage Public

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer une convention avec la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze pour la programmation des entretiens sur les installations d'Eclairage Public pour 2023. Les travaux suivants sont programmés et les devis sont présentés

1 600.00 € HT
1 400.00 € HT
1 900.00 € HT
1 100.00 € HT
1 100.00 € HT
1 600.00 € HT
1 600.00 € HT
2 500.00 € HT
1 100.00 € HT
1 600.00 € HT
1 700.00 € HT
1 600.00 € HT
18 800.00 € HT

La convention stipule la prise en charge à 90 % du Montant HT des travaux prévu soit la somme de 16 920.00 €, la participation de la commune s'élevant à 1880.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière à intervenir avec la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze.

Restauration ruines et mise en valeur monastère du Coyroux – convention d'assistance à maitrise d'ouvrage

Francis Canard, 1er adjoint, explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter une maîtrise d'œuvre pour la restauration des ruines et la mise en valeur du site de l'ancien monastère féminin du Coyroux. Il présente l'offre de la société Vade'mecum pour un montant HT de 14 160.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

• Décide de valider l'offre de la société Vade'mecum pour un montant de 14 160.00 € HT

• CHARGE M. le maire de signer tous les actes et de procéder à toutes les formalités correspondantes

Restauration ruines et mise en valeur monastère du Coyroux – demande de subvention DRAC

M le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la DRAC pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage à hauteur de 2 388.00 € pour la réalisation du projet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- > sollicite une subvention auprès de la DRAC à hauteur de 2 388.00 € pour la réalisation du projet
- donne délégation de pouvoirs au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ce projet

Etude aménagement du bourg – demande de subvention DETR

M le Maire rappelle au Conseil Municipal l'offre du groupe Dejante pour l'étude de faisabilité technique et financière du stationnement sur l'ensemble du bourg d'Aubazine qui s'élève à 5 900 € HT.

Le financement de cette opération pourrait être assurée comme suit :

Subvention de l'Etat D.E.T.R. 2023 (45 % plafond 20 000)	2 655.00 €
Restant à la charge de la commune	3 245.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Fixe la dépense de réalisation à 5 900 € HT soit 7 080.00 € TTC

Vote son financement de la manière suivante :

Subvention de l'Etat D.E.T.R. 2023 (45 % plafond 20 000)	2 655.00 €
Restant à la charge de la commune	3 245.00 €

Sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2023 au titre du programme d'aménagement de bourg (étude)

Donne délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à la demande de subvention

Aménagement d'un espace sport loisirs multigénérationnel – choix des entreprises suite à l'appel d'offre

M le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offre s'est réunie suite à l'ouverture des plis du marché.

Après présentation et analyse du rapport d'évaluation des offres, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n° 1: Création d'une piste de Pumptrack, d'une piste de promenade/course, de zones amortissantes en gravier roulé, rénovation des terrains de pétanque, terrassement et passage de gaines réseau eau/électricité : Entreprise Pouzol pour 89 952.50 € HT
- Lot n° 2: Fourniture et pose d'une structure de Street Workout et d'une structure de jeux pour enfants 3-12 ans; Fourniture de petits équipements fitness, d'une balançoire à panier, d'un tourniquet, de bancs, tables de pique-nique, poubelles, portes vélos/trottinettes, d'un DAE: Entreprise Marion Espaces Verts pour 35 761.00 € HT
- Lot n° 3 : Construction d'un local de toilettes publiques avec accès PMR : infructueux pas de réponse
- Lot n° 4: Marquage au sol routier (piste Sécurité routière, piste Pumptrack et matérialisation des places de parking): Entreprise Signaux Girod pour 7 950 € HT
- Lot n° 5 : Street Art au sol Peintures d'embellissement spécifiques de la piste de Sécurité routière/maniabilité : Entreprise Signaux Girod pour 5 800 € HT mais des contre-propositions sont attendues pour le visuel

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Aménagement d'un espace sport loisirs multigénérationnel – choix de l'entreprise pour le local toilettes publiques

M le Maire présente au conseil municipal les offres de prix qu'il a reçues pour la création du local toilettes publiques, lot resté infructueux suite à l'appel d'offre

- La société AJ Electricité pour la fourniture et la pose des équipements électriques et sanitaires pour 4 642.17 € HT
- La société MK Conception pour la construction du local pour 12 330.76 € HT

soit un montant total de 16 972.93 € HT

M. MAGNIER ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

RETIENT les offres de la société AJ Electricité pour 4 642.17 € HT et la société MK Conception pour 16 972.93 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Aménagement d'un espace sports loisirs multigénérationnel – demande de subvention conseil départemental

M le Maire rappelle au conseil municipal la réalisation d'un aménagement d'un espace sports loisirs multigénérationnel pour un montant total HT de 156 436.43 €.

M. le maire indique vouloir solliciter l'aide du Conseil Départemental pour cette opération dans le carde du contrat de solidarité communale 2023-2025

Le financement de cette opération pourrait être assuré comme suit :

Subvention de l'ANS	65 796.00 €
Subvention du Conseil Départemental (30%)	46 930.93 €
Restant à la charge de la commune	43 709.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Fixe la dépense de réalisation à 156 436.43 € HT soit 187 723.72 € TTC

Vote son financement de la manière suivante :

Subvention de l'ANS65 796.00 €Subvention du Conseil Départemental (30%)46 930.93 €Restant à la charge de la commune43 709.50 €

Sollicite l'attribution d'une subvention du conseil départemental au titre du contrat de solidarité communale 2023-2025

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Aménagement d'un espace sport loisirs multigénérationnel - local toilettes PMR – demande de subvention DETR

M le Maire rappelle au conseil municipal la réalisation d'un aménagement d'un espace sports loisirs multigénérationnel doté d'un local toilette PMR pour 16 972.93 € HT

M. le maire indique vouloir solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour cette opération dans le cadre de l'aménagement de petits équipements sportifs

Le financement de cette opération pourrait être assuré comme suit :

Subvention de l'Etat D.E.T.R. 2023 (25 % plafond 200 000 €) 4 243.23 € Restant à la charge de la commune 12 729.67 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Fixe la dépense de réalisation à 16 972.93 € HT soit 20 367.52 € TTC

Vote son financement de la manière suivante :

Subvention de l'Etat D.E.T.R. 2023 (25 % plafond 200 000 €) 4 243.23 € Restant à la charge de la commune 12 729.67 €

Sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2023 (aménagement de petits équipements sportifs)

Ecole numérique 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat a décidé de prolonger son soutien aux projets d'équipement.

Il propose à l'assemblée le renouvellement partiel des équipements existants avec le remplacement de 15 tablettes par la société Technique Média Informatique pour un montant de 4 050.00 € H.T. soit 4 860.00 € T.T.C et de solliciter l'attribution de subvention auprès de l'Etat afin de mener à bien ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Propose de créer l'opération école numérique rurale 2023

Sollicite l'attribution de subventions auprès de l'Etat et arrête le plan de financement de cette opération comme suit :

Subvention de l'Etat
 Fonds propres de la commune
 2 025.00 €
 2 025.00 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Participation au voyage scolaire aux châteaux de la Loire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un voyage scolaire est organisé pour la visite des châteaux de la Loire pour les élèves de la grande section au CM2.

Il propose que la commune participe comme suit :

- 3 500.00 € pour le bus
- 1500.00 € pour l'hébergement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Valide la participation de la commune à hauteur de 5 000.00 €

Dit que les crédits seront prévus au budget 2023

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Questions diverses

- Le premier marché de Noël a été une réussite même si des points sont à améliorer pour l'année prochaine
- La cérémonie des vœux a attiré près d'une centaine d'Aubazinois
- Le repas des aînés ouvert aux plus de 70 ans et aux nouveaux habitants est programmé le samedi 13 mai à midi

Le secrétaire Sylvain BOURGUET Le maire Bernard LARBRE

L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance à 21h15

Signatures du Conseil Municipal :

LARBRE Bernard	COTSIS Jacques
CANARD Francis	DUCASTEL Manuella
ZAK Jean-Christophe	GANTHEIL Angélique
GRAFFEUIL Patricia	LOURENCEAU David
LECARDERONNEL Patricia	MAGNIER Kévin
BOURGUET Sylvain	MANY Angélique
CHATEAU Guillaume	MAZERM Robin